

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA SITUATION DES CHÔMEURS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme le gouvernement a déclaré officiellement qu'il ne peut rien faire contre les taux d'intérêt élevés, que les facteurs en cause sont indépendants de notre volonté parce qu'ils sont outre-frontière, quels conseils le ministre responsable de l'Emploi peut-il donner au gouvernement en vue d'atténuer l'incidence négative que ces taux d'intérêt élevés ont sur l'emploi au Canada?

Nous savons que le taux d'emploi n'a pas augmenté pendant le dernier trimestre, que le taux de chômage se maintient à 11.4 p. 100, que le chômage parmi les jeunes augmente et que les mises en chantier diminuent. Nous savons tout cela. Ce que nous ne savons pas, c'est ce que le gouvernement compte faire pour aider les chômeurs à surmonter tous ces problèmes.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, notre politique d'ensemble est toujours claire. Le gouvernement est convaincu que le secteur privé est la force motrice de la création d'emplois dans notre pays. Comme mon collègue le ministre des Finances l'a signalé dans ses budgets, nous avons pris des mesures pour créer un milieu favorable à la création d'emplois par le secteur privé. En effet, c'est ce qui s'est passé l'an dernier. Comme le député le sait, je pense, un nombre considérable d'emplois ont été créés au Canada, et ce, à un rythme inégalé par les autres pays du monde, y compris les États-Unis.

Quant aux mesures précises à prendre, le député m'a demandé quels conseils je pourrais donner. Je propose d'examiner les programmes déjà en vigueur, par exemple, le Programme Accès-carrière que le député approuve, je pense, et qu'il veut voir renforcer en ce qui concerne l'emploi des jeunes; en outre, nous devrions dire à nos jeunes de se prévaloir de ce programme qui offre de l'aide aux employeurs du secteur privé pour qu'ils créent des emplois à l'intention des jeunes et des débutants dans la vie active. Il y a également divers projets de création d'emplois appliqués par mon ministère ou par la Commission de l'Emploi et de l'Immigration; notamment le Programme Compagnie de jeunes travailleurs, Canada au travail, le Programme de croissance locale de l'emploi (CLE), le Programme Accès-carrière, lequel vise précisément à résoudre les problèmes d'emploi dont vient de parler le député.

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): D'après le ministre, monsieur le Président, c'est surtout le secteur privé qui crée des emplois au Canada, et je n'en disconviens pas. Toutefois, je dois lui dire que les taux d'intérêt élevés n'encouragent pas le secteur privé à prendre de l'expansion. Nous sommes aux prises avec ces taux élevés alors que plus d'un demi-million de jeunes sont au chômage et que leur nombre ne cesse de croître: 400,000 collégiens et étudiants d'université vont venir grossir leurs rangs, c'est-à-dire un million de jeunes.

Questions orales

Si le secteur privé ne les embauche pas parce que les taux d'intérêt élevés lui font craindre le pire, qu'est-ce que le gouvernement fait? Qu'est-ce que le ministre fait pour atténuer les conséquences de ces taux d'intérêt élevés?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Je dois me répéter, monsieur le Président, car je pense que le député n'a pas écouté attentivement ce que j'ai dit. Personne, du moins de ce côté-ci de la Chambre, ne veut que les taux d'intérêt grimpent.

Le député demande ce que nous faisons. Je lui ai signalé que le Programme Accès-Carrière fournit jusqu'à 50 p. 100 du traitement ou du salaire d'un jeune, pendant six et même douze mois dans certains cas, afin de répondre en partie à ce problème. D'après nous, ce programme va donner de meilleurs résultats que le genre de dégrèvement fiscal recommandé par le député et ses collègues. En effet, l'employeur du secteur privé touche les subventions immédiatement, ce qui lui donne l'argent nécessaire pour créer des emplois; il n'est donc pas obligé d'attendre des mois avant de profiter du dégrèvement fiscal que recommande le député. En d'autres termes, le Programme Accès-Carrière nous donne déjà beaucoup plus de latitude que la mesure proposée par l'opposition. Bien sûr, le secteur privé doit collaborer avec nous, et c'est justement ce qu'il fait de plus en plus.

Le député demande ce que nous faisons. La réponse est simple: le Programme Accès-Carrière est un moyen efficace d'encourager le secteur privé à donner des emplois aux jeunes candidats au travail.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne une réunion qui a duré toute la journée hier sur la Colline et qui était organisée par un groupe parlementaire qui se préoccupe de la situation des Juifs soviétiques. Le groupe a notamment recommandé la création d'un comité parlementaire qui s'occuperait des droits de la personne, non seulement au Canada, mais aussi à l'échelle internationale. Ce comité pourrait examiner la situation des Juifs soviétiques et surveiller les violations de l'Accord d'Helsinki. Le premier ministre peut-il nous dire s'il souscrit à la création d'un tel comité parlementaire ou si, au moins, il réfléchira sérieusement à la possibilité de le mettre sur pied?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, pour ma part, je ne vois pas pourquoi le comité parlementaire des affaires extérieures ne pourrait pas traiter de cette question. La proposition ne m'a pas encore été transmise officiellement, mais je suis bien prêt à voir si les leaders parlementaires veulent examiner la possibilité de créer un tel comité.